

**Communauté d'Agglomération CHALON VAL DE
BOURGOGNE**

Comité d'Orientation et de Programmation (C.O.P.)

Urbanisme et Déplacements

Mardi 14 mai 2013

Relevé de décisions

M. Bernard GAUTHIER souhaite la bienvenue aux membres présents à ce Comité d'Orientation et de Programmation et présente l'ordre du jour :

- 1- Retour sur la Conférence Territoriale PLUi du 13/05
- 2 - PLU communaux : modifications
 - Rully
 - St Rémy
- 3 - PLU Communaux : approbation des procédures en cours
 - Gergy
 - Sevrey
 - Châtenoy en Bresse
 - Mercurey
- 4 - Récolements

1. Retour sur la Conférence Territoriale PLUi du 13/05

Les membres du COP sont invités à faire part de leur ressenti sur la conférence territoriale du 13 mai relative au PLUi.

Il est fait état d'inquiétudes et de difficultés que rencontrent les élus, notamment en cas de rejet de projets.

A ce titre, il est constaté que les conclusions des instructeurs du Grand Chalon révèlent parfois un écart entre l'appréciation technique et celle des pétitionnaires, mettant en difficulté l'élue communal. B Gauthier rappelle que les instructeurs ne peuvent déroger aux règlements issus des PLU élaborés par les communes. Il est précisé, à nouveau, que les Maires ont la possibilité de ne pas suivre les préconisations des services instructeurs.

La sécurité juridique des PLU est ensuite abordée. Le PLUi sera-t-il moins fragile que les PLU communaux, régulièrement attaqués ?

B Gauthier explique que le Grand Chalon s'est doté d'une assistance juridique pour l'élaboration du PLUi mais qu'en tout état de cause, les recours en matière d'urbanisme sont extrêmement fréquents.

Vincent TRAMOY précise ensuite que ce PLUi sera la traduction du projet politique en matière d'urbanisme. Un diagnostic sera effectué, et servira de base aux propositions et orientations d'aménagement. L'élaboration du document se fera en lien avec le COP, les groupes de travail qui seront mis en place et les communes.

Bernard GAUTHIER précise qu'il sera nécessaire de travailler par bassin ou secteur de vie, le territoire du Grand Chalon regroupant des secteurs viticoles, ruraux, ou encore le bassin de la Saône. Le choix de ces secteurs découlera du diagnostic.

En réponse à une remarque sur la difficulté rencontrée pour emporter l'adhésion des conseillers municipaux, il est rappelé le rôle des membres du COP qui doivent faire remonter les informations au sein de leur conseil municipal.

Calendrier du PLUI

Le calendrier s'étend jusqu'à l'été 2014.

En premier lieu, ce calendrier prévoit un diagnostic et la mise en place de groupes de suivi des études sur différentes thématiques.

Un questionnaire sera transmis à l'ensemble des communes du Grand Chalon. Une première partie consistera à recenser précisément les informations concernant la commune, dans une seconde partie, il sera demandé aux communes de faire partager leurs réflexions sur les projets et enjeux pour leur commune, sur l'ensemble des thématiques.

Ces questionnaires devraient être transmis mi août pour un retour début octobre 2013.

L'Agence d'urbanisme transmettra des fiches par commune pour le 1^{er} trimestre 2014, puis s'en suivront des échanges entre les communes et l'Agence, dans le but d'affiner les éléments d'information collectés.

Cette opération s'étendra jusqu'à l'été 2014, ce qui permettra ensuite de travailler sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD), quant au PLUI, il devrait être finalisé pour fin 2017.

Elaboration des groupes de suivi des études thématiques

Pour les 3 études thématiques qui viennent d'être lancées, il serait souhaitable que 4 ou 5 élus se portent volontaires pour participer et assurer le retour sur l'avancement des études auprès de leurs collègues du COP.

- Groupe 1 - Etude agricole ;
- Groupe 2 - Etude du foncier d'activités (recensement des ZA, de leur destination, du foncier disponible dans les zones, ...);
- Groupe 3 - Etude des trames vertes et bleues (corridors écologiques, continuités paysagères...).

Ces groupes de travail auront pour mission de faire ressortir les problématiques, les enjeux et d'émettre des préconisations pour chacune des thématiques.

Pour le prochain COP, un état des élus inscrits à chaque groupe sera établi. Des arbitrages pourront être faits pour que les groupes soient cohérents en termes de représentation géographique, entre autres.

2. PLU communaux : modifications

- Rully

Des modifications sont rendues nécessaires pour adapter le POS de Rully qui redevient applicable suite à l'annulation du PLU par le TA. Avis favorable

- Saint-Rémy

Une modification du PLU de St Rémy est nécessaire pour :

- modifier le zonage en vigueur pour un bâtiment artisanal sur lequel la Mairie souhaite engager un projet de quelques logements, dans le respect du PLH.
- modifier les règles d'accès, d'alignement et de recul dans le secteur des Terres de Diane

Avis favorable

3. PLU Communaux : approbation des procédures en cours

Les PLU des communes suivantes seront prochainement proposés à l'approbation du Conseil Communautaire, auxquels sera ajouté le droit de préemption urbain pour chacune de ces communes.

- Gergy
- Sevrey
- Châtenoy en Bresse
- Mercurey

Avis favorables

4. Autres demandes concernant les PLU

Le Grand Chalon a également été sollicité par d'autres communes, notamment les communes de :

- Virey le Grand, dans le cadre d'une demande d'ouverture à l'urbanisation ;
- Jambles, dans le cadre d'un échange de destination de zone ;
- Dracy le fort, dans le cadre de la zone hospitalière,.

Pour ces trois dossiers, les projets n'étant pas finalisés, il n'y a pas d'urgence à lancer les procédures de modification des documents d'urbanisme.

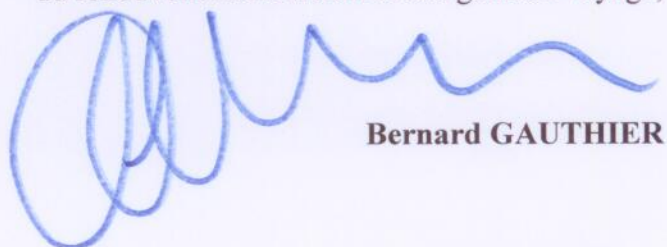
5. Récolements

A ce jour, vingt communes n'ont pas renvoyé le questionnaire précédemment transmis.

M. GAUTHIER demande aux élus présents de bien vouloir s'assurer que leur commune a répondu au questionnaire afin que les discussions concrètes concernant le rôle du Grand Chalon pour les récolements et la police de l'urbanisme.

M. Bernard GAUTHIER précise que le powerpoint présenté sera transmis par mail à tous les membres du COP ainsi qu'à tous les maires du Grand Chalon.

Le Vice-Président chargé de l'urbanisme,
de la planification stratégique territoriale,
de la cohésion sociale,
du renouvellement urbain et des gens du voyage,



Bernard GAUTHIER